

PROJET D'ÉTABLISSEMENT



Septembre 2012 à juin 2017

Originalité

Vendredi 4 octobre 1996, Madame Yvonne LORIOD-MESSIAEN, après le décès de son époux Monsieur Olivier MESSIAEN, a fait don au Conservatoire de VIERZON, d'une sculpture de « Saint François d'Assise » ainsi que plus de 800 partitions.

Cette œuvre a été créée par Joseph PYRZ sculpteur polonais, à la demande d'Olivier MESSIAEN, célèbre compositeur connu dans le monde entier qui a écrit son opéra « Saint François d'Assise », dans sa propriété solignote près de Vouzeron.

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Vierzon

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Septembre 2012 à juin 2017

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION	1
. Mot du maire	2
. Démarche et calendrier	3
II – HISTORIQUE	3
1) Historique du conservatoire	3
2) Contexte général	4
3) Contexte local	4
III - ETAT DES LIEUX	5
1) Histoire de la ville	5
2) Patrimoine de la ville	5
3) Culture sous de multiples formes	5
4) Présentation de l'établissement	6
5) Personnels	6
6) Conseil et collège pédagogique	7
7) Conseil d'établissement	8
8) Disciplines et matières enseignées	8
9) Services municipaux associés	9
10) Partenariats	11
IV - OBJECTIFS PRIORITAIRES 2012-2017	17
1) Sensibiliser et élargir les publics	17
2) Repenser l'organisation pédagogique	21
3) Développer de nouveaux partenariats	26
4) Développer une réelle Intercommunalité	26
5) Renforcer la communication	26
V - LE NOUVEAU CONSERVATOIRE	27
1) Conception d'un nouveau conservatoire	27
2) Construction d'un nouvel auditorium	28
3) Réhabilitation des nouveaux locaux	28
4) Nouvelle appellation des salles du conservatoire	29
5) Tournés vers l'avenir	29
VI – CONCLUSION	30
VII – ANNEXES	
. Annexe 1 : Disciplines enseignées	
. Annexe 2 : Les associations	
. Annexe 3 : Interventions scolaires	
. Annexe 4 : Changements apportés et organisation du cursus pédagogique	
. Annexe 5 : Les formations professionnelles	
. Annexe 6 : Plans du futur conservatoire et budget nouveau conservatoire + auditorium	
. Annexe 7 : Portrait de Marcel Balichon	
. Annexe 8 : Le spectacle vivant : Projets réalisés	
. Annexe 9 : Lexique	

Le maire de Vierzon
Vice-président du Conseil général

l'adjoint au maire délégué à la culture
et aux festivités

Dossier suivi par
Cabinet du maire

☎ 0248526538
✉ alain.azam@ville-vierzon.fr

Madame Françoise Causin
Directrice du conservatoire de musique
à rayonnement intercommunal de Vierzon

Réf. AA/NS

Vierzon • le 23 novembre 2011

Objet: lettre de mission

Madame la directrice,

Vous vous êtes engagés avec votre équipe, dans la définition d'un projet d'établissement pour le conservatoire de Vierzon. Ce document est l'un des éléments du dossier pour le renouvellement du classement de notre conservatoire comme Conservatoire à Rayonnement Intercommunal, qui doit parvenir au ministère de la Culture au plus tard en octobre 2012.

Vous voudrez donc bien mettre en œuvre les orientations de notre collectivité pour bâtir ce projet, telles que définies dans la présente lettre de mission.

Le conservatoire de Vierzon a pour vocation de permettre à tous les habitants de notre ville et de son bassin de vie qui le souhaitent, de pouvoir accéder à un enseignement, une éducation et une pratique musicales, encadrés par des professionnels qualifiés.

L'existence de cette structure est essentielle au développement culturel de notre territoire. Elle correspond donc à une préoccupation forte de la municipalité qui a fait de son installation dans de nouveaux locaux, la première des priorités d'investissement de la deuxième partie de son mandat.

Votre premier objectif consiste donc naturellement à faire découvrir chaque année la musique à un maximum d'enfants et d'adultes et à les amener à se perfectionner, dans les meilleures conditions pédagogiques et dans le souci de démocratiser l'accès à la culture musicale sous toutes ses formes.

Le conservatoire dont le rayonnement s'étend sur l'ensemble du territoire de notre ville et des communes alentours, visera par conséquent à amener un très large public à aborder, apprécier et pratiquer tous les styles de musique, de la musique dite classique aux musiques actuelles, et du chant choral à la chanson.

Vous voudrez bien établir et entretenir les liens nécessaires entre le conservatoire et les enseignants et professeurs de musique des établissements scolaires de la ville et des communes alentours, ainsi qu'avec la structure municipale du Not'île qui joue un rôle essentiel dans le développement des musiques actuelles à Vierzon.

Vous veillerez également à maintenir et développer la qualité de l'enseignement de votre établissement, car en tant qu'établissement classé par l'État, il est à même de délivrer le Brevet Musical (*fin de 2ème cycle*), le CFEM (*fin de 3ème cycle*) et le DEM (*sous condition de partenariat avec le CRD de Bourges et un professeur certifié*), diplômes ayant valeur nationale.

Il nous semble en parallèle nécessaire d'apporter plus de souplesse au cursus pour les élèves qui le souhaitent, et vous vous attacherez par conséquent à réfléchir à l'élaboration de différents « parcours » possibles, à proposer au public en fonction des différentes attentes.

L'objectif primordial du conservatoire consiste à former des amateurs capables d'une pratique autonome, ce qui suppose d'accorder une place centrale aux pratiques collectives et de favoriser les pratiques artistiques en amateur d'actuels ou d'anciens élèves. Il vous incombera donc de faciliter la mise en réseau de ces derniers mais aussi de développer des partenariats avec le tissu associatif local pour développer ces pratiques. Le conservatoire doit être plus que jamais, un acteur majeur de la vie artistique et culturelle de notre territoire et doit pour cela, tenir un rôle de diffusion.

Ces indications vous aideront à bâtir un projet d'établissement ambitieux et fédérateur d'énergies nouvelles, la diversité de votre équipe pédagogique étant votre force. Il vous appartiendra d'innover afin que chacun puisse trouver sa place et apporter toute sa compétence au service du public et de notre collectivité.

La nouvelle salle de diffusion qui sera située au cœur de vos futurs locaux, offrira un nouveau cadre propice à la mise en valeur l'ensemble des talents de votre équipe pédagogique et de vos élèves.

Vous souhaitant pleine réussite dans ces missions, nous vous prions de croire, madame la directrice, à l'assurance de nos sincères encouragements.

Nicolas Sansu

Frédéric Couturier

I - INTRODUCTION

Suite au récent changement de direction, une nouvelle dynamique pédagogique se met en place au sein du Conservatoire de Vierzon, ce qui permet de souder l'équipe grâce à un projet commun.

Le ministère de la culture fait une demande nationale de renouvellement des conservatoires classés par l'État. Notre établissement artistique souhaite donc se redéfinir comme Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.

Il est donc confié à Françoise Causin, Directrice du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Vierzon sous couvert de Patrick Debelleix chef du service Culture et Patrimoine d'élaborer un «Projet d'Établissement» dont les propositions s'inscrivent dans le cadre d'une politique culturelle demandée par les élus à travers la lettre de mission adressée par la direction de la culture. L'ensemble de l'équipe pédagogique se réunit pour se concerter autour de l'élaboration du projet d'établissement en s'appuyant sur la demande des élus ainsi que sur le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques du Cher¹, le Schéma national d'Orientation Pédagogique de l'enseignement initial de la musique² et la Charte d'enseignement artistique³.

L'enseignement musical et artistique a singulièrement évolué au cours des dernières années. Si les compétences des enseignants concernant la pratique instrumentale est restée constante, l'environnement des conservatoires de musique, sa place dans la collectivité, les missions qui lui sont confiées et les attentes des potentiels élèves et des élus peuvent aujourd'hui être différentes de celles exprimées il y a quelques années. L'apport des nouvelles technologies et l'accueil de publics différents supposent que des méthodologies d'enseignement complémentaires puissent trouver une place aux côtés des enseignements classiques. L'organisation des cursus pédagogiques, l'informatique, les techniques du spectacle ne transcendent pas forcément des élèves qui ne travaillent pas, mais peuvent contribuer à les encourager à une pratique musicale-amateur certes, un peu différente mais dont la popularité de notre art ne pourra que bénéficier...

¹Adopté par le Conseil général du Cher le 22 juin 2009

²SOP : diffusé par la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles en avril 2008

³Ministère de la culture et de la communication, 1996

Le mot du maire

La municipalité a fait de l'accès à la culture et du développement culturel, l'un des axes majeurs de son action. Elle s'est donc engagée depuis 2008 à regrouper l'ensemble des structures culturelles municipales au sein d'un service de la culture chargé de coordonner les moyens et les initiatives de notre collectivité en faveur d'une action culturelle diversifiée. C'est ainsi, que nous avons multiplié les spectacles de qualité à Vierzon, comme en témoigne la programmation très éclectique de la saison du Théâtre Mac-Nab et celle des « *Estivales du Canal* » avec plus d'une cinquantaine de représentations et de concerts qui vont du théâtre, aux arts du cirque, de la danse, au chant choral et à toutes les formes de musiques, classiques ou contemporaines.

Cette démarche est pour nous essentielle pour favoriser la pratique musicale parmi les Vierzonnais et les habitants des communes alentours, afin que chacun, jeune ou moins jeune, puisse connaître le plaisir de jouer de l'instrument de son choix et donner libre cours à sa créativité.

Le relogement du Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal de Vierzon, dans des locaux dignes de notre époque, fonctionnels et adaptés à un enseignement musical de qualité, constitue donc une de nos toutes premières priorités en matière d'investissement pour les deux prochaines années.

Avec ce projet d'établissement, nous entendons créer les meilleures conditions pour sensibiliser et élargir les publics auxquels le conservatoire s'adresse traditionnellement et nous donner les moyens de développer l'enseignement musical, la pratique instrumentale et du chant dans notre ville. Nous entendons bien sûr, le faire en lien avec les établissements scolaires et les associations culturelles locales.

Nicolas Sansu

Maire de Vierzon

Député du Cher

.Démarche et calendrier

- Travail individuel et par petits groupes des professeurs sur la base de la grille de travail réalisée par la directrice (10 réunions de septembre 2011 à Juin 2012). Thèmes traités : cursus et pédagogie ; partenariat et diffusion artistique ; organisation et fonctionnement de l'équipe.
- 2 journées de travail en septembre 2010.(ateliers thématiques en sous-groupe puis synthèse avec l'ensemble de l'équipe).
- 2 jours de formation sur l'élaboration du projet d'établissement avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et les animateurs du Not'île (2 et 3 février 2012 avec Mr REVEL Robert sur site).
- Finalisation et rédaction par la directrice en mai 2012.
- Présentation et discussion en réunion plénière de l'équipe pédagogique (12 juin 2012)
- Finalisation avec le Directeur des affaires culturelles, la Direction générale des services en juin 2012.
- Validation par le Conseil d'Établissement le 25 juin 2012.
- Présentation au conseil municipal en octobre 2012.**

En complément au présent projet d'établissement, un règlement des études et un règlement intérieur sera proposé au conseil municipal. (présentation au conseil municipal au cours de l'année scolaire 2012-2013).

II - HISTORIQUE

1)Historique du conservatoire

Le Conservatoire de musique de Vierzon est issu des « Cours Municipaux de Musique » qui, dès 1949 , dispensaient gratuitement le jeudi et le dimanche à des centaines d'enfants, l'enseignement du solfège et des instruments. Marcel BALICHON en fut l'initiateur et le promoteur pendant 30 ans, en même temps qu'il dirigeait la Lyre et la Chorale Municipale, l'Orchestre Symphonique et les concerts du Centre Culturel.

Il fut relayé à la direction de L'école après sa retraite par Jean-Pierre POMMIER puis Jacques Charron auquel Bruno CARTON (qui a contribué à mettre en place le chant choral au cœur de la formation musicale) a succédé au début de l'année 1992. Fabrice BRUNAUD (qui a créé les classes orchestres à l'école ainsi que le poste de Dumiste) a ensuite dirigé l'école de 2002 à 2010.

Françoise CAUSIN est actuellement directrice depuis le mois de novembre 2010.

Au long des années, la deuxième ville du Cher s'est dotée d'une structure d'enseignement musical de qualité, capable d'accueillir chaque semaine de l'année scolaire (de septembre à juillet) plusieurs centaines d'enfants et d'adultes dont près d'un tiers viennent de 42 communes du Cher, du Loir-et-Cher et de l'Indre.

L'École Municipale de Musique Agréée de VIERZON est un établissement territorial d'enseignement artistique dont la qualité de l'enseignement dispensé a été reconnue par l'État par agrément du ministère de la Culture délivré le 11 avril 1996 et transformé

en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Vierzon par décret en date du 12

octobre 2006. Le conservatoire est lié par convention pédagogique avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Bourges.

2)Contexte général

Dans un contexte de crise économique mondiale, il paraît essentiel de favoriser la culture sous toutes ses formes.

Nous avons de plus, et depuis peu, un nouveau gouvernement dont les ministres de l'Éducation Nationale (Vincent Peillon) et de la Culture (Aurélie Filippetti) déclarent tous les deux souhaiter favoriser l'éducation artistique⁴.

Notre mission est d'apporter une respiration, le sens de la beauté auditive, mettre l'accent sur la créativité et l'imaginaire.

Voici quelques citations qui mettent la musique au cœur de l'homme :

« *Sans la musique la vie serait une erreur* » (Friedrich Nietzsche)

« *Je vais à la musique les yeux fermés, et la laisse en loi me toucher ; je ne connais pas la musique, c'est elle qui me connaît mieux que moi-même* » (François Mauriac)

« *La musique est l'expression de l'idéal le plus élevé ; réflexion des Harmonies Célestes, elle place l'homme directement devant les mystères les plus profonds de la vie* » (Anonyme-Extrait de Charte spirituelle de l'humanité)

« *La musique est infinie. Elle est le langage de l'âme* » (Otto Klemperer)

« *la musique de jazz, c'est une insouciance accélérée* » (Françoise Sagan)

« *L'art est une conquête* » (André Malraux)

3)Contexte local

Deuxième ville du Cher (28000 habitants) et chef-lieu d'arrondissement, Vierzon est située au confluent du Cher, de l'Yèvre et de l'ancien canal de Berry, au sud de la forêt de Sologne. La ville fait partie de la communauté de communes « Vierzon-Pays des cinq rivières ». C'est aussi le carrefour de trois autoroutes (A20, A71 et A85) et deux lignes ferroviaires d'importance nationale (Paris-Limoges-Toulouse et Lyon-Nantes), ce qui lui confère un intéressant potentiel de développement économique. Toutefois, la ville est touchée par une réalité sociale et économique difficile ainsi qu'une augmentation du chômage d'où un dépeuplement progressif.

⁴ « Autre point positif à retenir des premières déclarations d'Aurélie Filippetti : « *il faut permettre à tous les enfants d'avoir accès à la culture* ». Aussi promet-elle de travailler avec Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, à une meilleure diffusion de la culture artistique à l'école. L'éducation artistique dès le plus jeune âge est réclamée depuis des lustres car c'est un préalable à l'aboutissement de toutes les autres politiques culturelles. »

<http://optionsculture.blogspot.fr>, 18 mai 2012

Le conservatoire a ressenti depuis quelques années une baisse sensible des effectifs. Mais il y a une légère hausse des inscriptions depuis le début de l'année scolaire 2010-2011 et nous poursuivons les efforts dans ce sens :

- Développement de la communication (Mag-Culture, presse, journée « portes ouvertes » davantage médiatisée, organisations festives, prestations musicales à l'extérieur...)
- Présentation scolaire sur site et programmation d'un conte musical annuel en direction des écoles une fois par an)
- Assouplissement du cursus pédagogique des élèves (vers une pédagogie et des rythmes de présence plus souple en fonction des projets, pour plus de détails se référer au point IV.2)

III - ETAT DES LIEUX

1) Histoire de la ville

Une ancienne station préhistorique a été localisée dans le quartier de Bellon au Sud du Cher . Au Xe siècle, les Normands y établirent des fortifications sur la motte féodale puis la ville se développa à l'intérieur de remparts à l'ouest du château. Les Anglais (Richard cœur de Lion en 1196, puis le Prince Noir) incendièrent et prirent la ville et le château. Du Guesclin les en chassa en 1370. Juste avant la révolution de 1789, le comte d'Artois, frère de Louis XVI et futur Charles X à la Restauration, créa une forge avec une fonderie sur les rives de l'Yèvre qui fut à l'origine du développement industriel de la ville. La ville fut durement éprouvée par la guerre de 1939-1945.

La ligne de démarcation coupa la ville en deux : le sud de la ville au delà du Cher étant en zone libre, tandis que le nord était en zone occupée. La ville connut de nombreux faits de résistance. En juillet 1944, un violent bombardement aérien allié détruisit le septième de la ville. La ville fut libérée par la Résistance le 4 septembre 1944.

2) Patrimoine de la ville

Aux confins de la Sologne et du Berry, Vierzon bénéficie d'une situation géographique privilégiée au cœur de la France. L'église Notre-Dame construite et agrandie aux XIIème et Xvème siècles, abrite les reliques de Sainte Perpétue, patronne de la ville. Tout près de l'ancien château dont ne subsiste aujourd'hui qu'un très modeste pan de remparts de part et d'autre d'un Beffroi datant du XIIème siècle. On découvre aussi tout près de la mairie, le jardin remarquable dit « de l'abbaye ». Une Halle de type Eiffel classée à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, construite en 1847, était autrefois occupée par l'ex-société Française de machinisme agricole tout près de la gare.

3) Culture sous de multiples formes

La ville dispose d'équipements culturels permettant de proposer une offre diversifiée à sa population :

- un théâtre municipal : Théâtre Mac-Nab, qui propose chaque année une programmation très éclectique qui va de la musique classique, aux artistes de variété, du théâtre classique ou de boulevard, à la danse contemporaine et aux humoristes.
- un Conservatoire de musique à Rayonnement Intercommunal : établissement territorial d'enseignement artistique qui propose un enseignement pluridisciplinaire pour toutes les générations.
- une médiathèque : Médiathèque Paul Eluard, outil de promotion de la lecture publique qui permet également de consulter des œuvres de toute nature sur différents supports contemporains (papiers, CD, DVD...). Elle accueille également un certain nombre de manifestations culturelles.
- des festivals ou manifestations régulières : « Biennales du cirque », « les Estivales du canal » (festival de chansons, théâtre, danse), « fête de la Science » (manifestation nationale très développée à Vierzon), et « Festilivres » (festival de littérature jeunesse).
- un studio de musique actuelles géré par le Not'Île, accueillant environ 150 personnes par an (groupes musicaux constitués + jeunes en atelier individuels ou collectifs).
- des salles d'exposition : la ville de Vierzon offre trois salles ou lieux d'expositions de peinture, sculpture, photographie ou d'histoire (la salle Denbac au centre administratif, la médiathèque Paul Eluard et le hall du théâtre Mac-Nab)
- des associations culturelles très diverses (détails en 10.a)
- un cinéma multisalles en gestion privée

4)Présentation de l'établissement

Les bâtiments représentent 2200m² (dont 1432m² d'espaces utilisables) avec une superficie totale de 4542m² répartie sur 4 bâtiments contenant 2 niveaux plus une annexe ainsi qu'un parking de trente places et une vaste cour.

Le parc instrumental est composé de plus de 190 instruments (valeur globale environ 320000€), dont 150 environ sont destinés à la location.

Une bibliothèque musicale est également disponible, elle compte quelques milliers de partitions, dont une donation « Olivier Messiaen » (plus de 800 partitions et ouvrages divers)

Les potentialités du conservatoire sont importantes. Le projet pédagogique ne doit donc pas être contraint dans un espace qui n'est plus en adéquation avec l'usage (accessibilité, adaptations des activités, surfaces disponibles etc...)

Les locaux actuels ne sont plus adaptés à nos besoins, avec une vétusté des bâtiments, et des problèmes de mise en conformité avec les normes de sécurité.

5)Personnels

Ce service municipal se compose d'une équipe administrative, technique et d'entretien de 6

personnes dont une directrice, 2 secrétaires (une titulaire du SSIAP), un régisseur et deux techniciennes de surface.

L'équipe pédagogique constituant le corps enseignant se compose de 24 professeurs diplômés (dont 5 contractuels).

Reclassement du corps professoral selon décret n°2012-437 :

- 1 PEA hors classe à temps complet
- 1 PEA à temps complet
- 6 AEA principal 1ère classe à temps complet
- 6 AEA principal 1ère classe à temps incomplet
- 2 AEA principal 2ème classe à temps complet
- 3 AEA principal 2ème classe à temps incomplet
- 5 AEA contractuels

Le conservatoire compte actuellement 430 élèves venant de 45 communes différentes dont 6 départements à savoir : 18(Cher)- 33(Gironde)- 36(Indre)- 37(Indre et Loire)- 41(Loir et Cher)- 58(Nièvre).

Quelques éléments budgétaires de l'année 2012 :

Charges du personnel : 844 134,66E
Budget Fonctionnement : 20 248,25E
Budget Investissement : 11 790,49E

Subvention de fonctionnement du Conseil Général : 9732E
Subvention d'investissement du Conseil Général : 7468E
Subvention d'investissement du Conseil Régional : 1220E
Subventions autres : 2000E

L'identité du Conservatoire se caractérise par son ouverture à tous les styles musicaux et une très forte dynamique de projet.

6) Conseil pédagogique et collège pédagogique

-Le conseil pédagogique est formé de la directrice d'Établissement et des représentants des professeurs par départements pédagogiques (réunions mensuelles).

-Le collège pédagogique est formé de le directrice d'Établissement et de l'ensemble des professeurs (réunions trimestrielles).

Ces deux instances ont pour objet l'élaboration et la mise en application du projet pédagogique de l'établissement.

La présence des enseignants aux réunions et aux activités pédagogiques du Conservatoire à rayonnement Intercommunal de Vierzon les concernant est obligatoire

7) Conseil d'établissement

Le conseil d'Établissement a pour objectif de permettre aux divers représentants des responsables pédagogiques, des utilisateurs et des élus de se rencontrer périodiquement pour étudier l'ensemble des problèmes qui peuvent apparaître au sein de l'Établissement. Il se réunit au minimum une fois par an.

Ce conseil n'a pas de voix délibérative mais consultative. Il définit le projet d'Établissement, étudie son fonctionnement, formule des propositions pour l'amélioration des éventuelles carences ou lacunes, émet des souhaits sur les plans pédagogique, administratif, matériel et social de la vie quotidienne de l'établissement. Un compte-rendu est rédigé à chaque séance et fait l'objet d'une approbation à la séance suivante.

Il est composé de :

.7membres de droit :

- Le Maire de la ville qui est son président (ou son représentant)
- Le Maire-Adjoint à la culture (ou son représentant)
- 2 membres du Conseil Municipal désignés au sein et par celui-ci
- Le Directeur Général des services
- La Directrice de l'établissement
- Le Conseiller Régional à la musique représentant le Directeur Régional des Affaires Culturelles

. et de 7 membres élus :

- 2 élèves élus par leurs pairs**
- 2 parents d'élèves élus par leurs pairs
- 2 enseignants élus par leurs pairs
- 1 représentant du personnel administratif élu par ses pairs

Ces représentants sont élus pour 2 ans, les élections sont organisées par la Direction de l'Établissement selon la procédure suivante :

.Appel à candidatures

.publicité des candidatures

Vote sur une journée avec liste d'émargement.

** Les deux représentants des élèves sont élus dans un collège d'électeurs composé des élèves âgés d'au moins 15 ans à la date de la rentrée scolaire.

Les 7 suppléants seront élus dans les mêmes conditions.

Suivant l'ordre du jour, le président du Conseil d'Établissement pourra inviter d'autres personnes.

8)Disciplines et matières enseignées

Voir tableau annexe 1

9) Services municipaux associés

a - Le théâtre Mac-Nab

Devenu « Scène Régionale », le théâtre Mac-Nab se doit de participer de plus en plus au développement des activités de création dans le domaine du spectacle vivant. Théâtre, musique et danse en constituent les principales formes d'expression. Le théâtre est dirigé par Leonardo Falcetta, l'équipe technique du Mac-Nab est placée sous la direction de Jean-Marc Bondeux.

Le théâtre Mac-Nab accueille le conservatoire lors de différentes occasions :

- l'audition de fin d'année
- les spectacles de la Pergola
- les présentations scolaires
- les réalisations musicales des Orchestres à l'École
- les spectacles occasionnels organisés par le conservatoire

b - Le Not'île

Suite à la demande de jeunes musiciens vierzonnais et après analyse, le service Enfance-Jeunesse propose à la municipalité la création d'un lieu dédié à la pratique des musiques actuelles. Après validation, le studio de répétition « Not'île » est inauguré le 21 juin 1998. Claude Tanguy, responsable du Not'île coordonne les trois animateurs de son équipe .

Le local musical permet de :

- diffuser les musiques actuelles
- accompagner la pratique des groupes existants
- favoriser l'apprentissage de la musique auprès des jeunes
- aider la création et la diffusion de groupes musicaux
- développer des actions de formation musicale (master-class, stage...)
- proposer des stages de formation de MAO⁵

Le Not'île est par ailleurs doté d'un studio d'enregistrement pour favoriser les différentes prises de son.

Le conservatoire et le Not'île proposent déjà des actions communes pour permettre d'enrichir et croiser les missions pédagogiques sur le territoire :

- Stage de technique vocale, expression corporelle avec le professeur de chant du conservatoire à destination de jeunes.

⁵ Musique Assistée par Ordinateur

- Partenariat autour des classes de guitare et de claviers (master-class)
- Enregistrement par l'équipe du Not'île de chants travaillés par des scolaires (et préparés par les professeurs du conservatoire)

c - Le Patrimoine

Voici les principales missions du service patrimoine composé de 6 personnes :

- protection et mise en valeur du patrimoine
- gestion de deux musées (Les fours banaux et le musée Laumonier)
- gestion de la salle Denbac (expositions)
- recollement des collections municipales
- mise en place des évènements en rapport avec le patrimoine

Depuis 2012, des « Promenades Musicales » au petit jardin de l'Abbaye ont été créés en collaboration avec le service du patrimoine géré par Fleurance Lachaud et son équipe. On peut y entendre par exemple un récital de chant, ou un duo baroque (traverso – clavecin).

Le conservatoire intervient également ponctuellement au musée Laumonier de la locomotive à vapeur.

d - La médiathèque

La médiathèque de Vierzon (14 personnes + la responsable actuelle Émilie Reix) est par excellence, le centre d'information local, où l'utilisateur peut trouver facilement toutes sortes de connaissances et d'informations.

Elle permet :

- d'assurer l'accès à l'information à tous les citoyens
- soutenir la tradition orale (lectures à haute voix, contes)
- créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge
- développer le dialogue inter-culturel et favoriser la diversité culturelle
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques

Le conservatoire a participé à un projet de lecture publique autour du conte « L'esprit dans la bouteille » de Grimm en décembre 2011. L'orchestre à cordes 2ème cycle jouait des intermèdes musicaux avec effets sonores pour mettre en relief la lecture du conte.

e - Crèche municipale

La Dumiste⁶ du conservatoire intervient tous les quinze jours à raison d'1h30 à la crèche

⁶Titulaire du DUMI = intervenant en milieu scolaire

municipale auprès d'enfants de trois mois à 3 ans afin de favoriser l'écoute, la motricité, la mémorisation de comptines et la découverte des différents instruments.

10)Les partenariats

a - Avec des associations

-L'orchestre d'Harmonie de la ville de Vierzon ou OHV

La ville organise tout au long de l'année différentes cérémonies commémoratives avec les associations d'anciens combattants, les autorités civiles et militaires. Afin de donner du relief à celles-ci, la commune a souhaité qu'elles soient accompagnées par une formation musicale sous la forme d'une harmonie. L'orchestre d'Harmonie de la ville de Vierzon, répondant à ces conditions, a été choisi pour participer aux différentes manifestations organisées par la Ville dans le cadre de cette convention.(onze manifestations annuelles).

D'autre part, 8 professeurs du conservatoire (flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, cornet, trombone/tuba, contrebasse à corde et percussion) participent aux répétitions (2 heures hebdomadaires) et concerts de l'OHV (3 par an) pour encadrer et soutenir les amateurs et élèves de fin de 2nd et 3^{ème} cycle du conservatoire y prenant part.

Christophe Peschard, professeur de trompette est directeur musical de l'OHV depuis 2010, il dirige les 3 concerts annuels de l'Orchestre d'Harmonie de la ville de Vierzon au théâtre Mac-Nab.

-Les Trois rives

L'association «Les Trois rives» de Vierzon a initié dans la ville depuis sa création une pratique du chant choral de qualité, accessible aux amateurs.

A partir de 1990, elle a développé un partenariat privilégié avec le conservatoire de musique, d'abord pour des réalisations chœurs et orchestre, puis pour une coopération pédagogique plus soutenue avec le professeur de chant choral du conservatoire, en bonne relation avec les autres chœurs de la ville.

En 2002, il est apparu nécessaire que le « chœur des Trois rives » bénéficie de la participation du professeur de chant choral, Claire Coursault-Beguïn, d'où une convention fixant les modalités de la ville et de l'Association. (2h45 hebdomadaires de mise à disposition).

Le chœur des Trois Rives dont la présidente est Claire Miscopein accueille des choristes amateurs aimant chanter. Il n'est pas obligatoire de savoir lire la musique, l'apprentissage se fait par mémorisation. Le chœur se réunit tous les lundis de 19h15 à 21h30 au conservatoire.. Il se produit au sein de la ville de Vierzon, et également dans les villes environnantes, et s'est même produit à Orléans, Blois ou Châteauroux. Le chœur comporte une moyenne de 25 choristes, son répertoire est parfois «A Capella» ou bien accompagné par des professeurs du conservatoire (organiste, pianiste, ensembles instrumentaux et orchestres).

Le répertoire chanté va de la Renaissance à nos jours en passant par la musique du monde.

Chaque année, un projet est réalisé sur un thème ou autour d'une œuvre en particulier.

-Mikrokosmos

Depuis plus de 20 ans déjà, le chœur de chambre Mikrokosmos cultive avec passion des répertoires a capella venus du monde entier. Musiques scandinaves, américaines, russes ou japonaises sans oublier une politique de commandes d'œuvres auprès de la nouvelle génération de compositeurs français, Mikrokosmos est aujourd'hui unanimement reconnu sur la scène nationale et internationale pour son identité plurielle intimement liée à la création.

Ce jeune chœur tissé de 40 voix de 18 à 26 ans est un véritable atelier d'enthousiasme, un laboratoire choral unique en France . Plasticiens et vidéastes, danseurs hip-hop et percussionnistes viennent enrichir la palette sonore du chœur à travers des spectacles où le chant choral tente de s'affranchir du prestige de musiques séculaires.

Très présent à l'étranger, Mikrokosmos a remporté de nombreux prix internationaux et entretient des relations privilégiées avec des artistes venus du monde entier. Enfin, le cinéma et la télévision ont fait appel à Mikrokosmos pour de nombreuses collaborations.

A la fois outil de diffusion, de professionnalisation, de création mais aussi de sensibilisation des publics à un répertoire de notre temps, Mikrokosmos constitue pour la ville de Vierzon un élément de développement intéressant pour son image tant dans la région qu'ailleurs en France et à l'étranger. C'est aussi pour Vierzon l'occasion de soutenir un projet culturel de haut niveau. L'association dans le cadre de la convention s'engage à maintenir son administration, sa direction technique, ses activités de répétitions ouvertes au public, une fois par mois à Vierzon, créant ainsi un pôle culturel pour la ville. Le chœur est un partenaire privilégié pour le conservatoire de musique par son évolution dans la même structure d'où de nombreux projets de master-class et concerts réalisés avec les élèves du conservatoire.

-L'Accordéon Club du Berry (ACB)

L'ACB est une association loi 1901 fondée par Claude Chevalier, accordéoniste réputé. Le but de l'ACB est de promouvoir la pratique instrumentale amateur au sein d'un ensemble d'accordéons afin de faire connaître les possibilités exceptionnelles qu'offre cet instrument. Claude céda la baguette à son fils Denis Chevalier en 1980. L'ACB a participé activement à des concerts tant en France qu'à l'étranger, a réalisé des enregistrements de CD, a gagné de nombreux concours nationaux et internationaux. Le groupe se distingue par son engagement total dans tous ses projets et illustre parfaitement sa devise « Pour la musique et l'Amitié ».

Des projets communs seront réalisés dès la rentrée prochaine.

- Les amis des Orgues du Pays de Vierzon

L'association dont le président est Emmanuel Georgeon a pour but d'œuvrer à la conservation et à la mise en valeur des orgues à tuyaux installés dans les églises du Pays de Vierzon ainsi qu'au conservatoire de musique doté d'un orgue construit par Marc Cinquin en 1993 sur commande de la ville pour les besoins de la classe d'orgue. Afin de permettre à ces instruments de remplir une

triple fonction liturgique, culturelle et pédagogique, l'association aura pour objectifs de :

- veiller à la conservation des orgues en s'assurant de leur bonne utilisation et de leur entretien régulier
- proposer les interventions de remise en état, restauration ou amélioration qui pourraient s'avérer souhaitables pour chacun des instruments, et participer éventuellement à leur réalisation par un concours technique et/ou financier.
- contribuer à une connaissance approfondie de l'histoire de chacun des instruments et de leurs anciens titulaires par la collecte et la conservation de tous les documents s'y rapportant, et en contribuant à la réalisation, la production et la diffusion d'enregistrements ou d'ouvrages concernant les instruments et leurs organistes. (exemple de réalisation en partenariat avec le conservatoire : Grappy Vincent a enregistré un CD avec la collaboration de l'association autour de la musique de Jean-François Dandrieu dont l'interprétation sonne admirablement sur le bel orgue de l'église Notre-Dame.
- animer une activité musicale et culturelle en prenant ou en soutenant toute initiative de nature à favoriser le rayonnement de l'orgue, sa facture, sa musique et son histoire, notamment en:
 - .organisant des auditions, récitals, concerts, expositions, visites et conférences
 - .réalisant, facilitant ou diffusant les enregistrements d'orgue du Pays de Vierzon
 - .prenant toute initiative de nature à favoriser le rayonnement de l'orgue, sa musique, sa facture, son histoire auprès d'un large public (projet futur : présentation scolaire de l'orgue et du clavecin à des élèves de classe primaire).

-Le Groupe Théâtral et Lyrique Vierzonnais ou GTLV

C'est au sein de la chorale municipale en 1959 sous l'impulsion d'André Jeandrot, que le Lyrique fit ses premiers pas avec à sa direction musicale Marcel Balichon pendant de très longues années. Le GTLV a offert au public vierzonnais de nombreux spectacles autour de l'Opérette (avec la collaboration des professeurs de chant choral et d'instruments du conservatoire)

-L'association des Musiciens Amateurs ou AMA

L'association des Musiciens Amateurs sollicite tous les ans la mise à disposition des locaux du conservatoire de Vierzon en vue d'accueillir, pendant les vacances scolaires de la Toussaint, une session de musique de chambre, pour un effectif pouvant aller jusqu'à 50 participants, musiciens amateurs adultes venant de toute la France.

Cette année 2012 a vu naître une association de musiciens amateurs sur Vierzon dont la présidente Lawrence Loontjens mène des projets dynamiques en partenariat direct avec notre conservatoire.

Voir tableau annexe 2 pour un récapitulatif de ces associations

b - Avec l'Éducation Nationale

-Interventions en milieu scolaire

Depuis de nombreuses années, la ville de Vierzon et ses services dont le conservatoire de musique entretiennent des liens étroits avec les établissements scolaires et plus particulièrement les écoles élémentaires.

De septembre à juin, nombre d'enfants scolarisés à Vierzon sont touchés par les interventions des professeurs du conservatoire.

Une Dumiste intervient dans de nombreuses écoles. A la rentrée scolaire, en relation avec la conseillère pédagogique en éducation musicale du département, le conservatoire propose à toutes les écoles de la ville des présentations scolaires aboutissant à un projet-spectacle.

-Écoles qui chantent

Chaque année, des groupes d'enfants scolarisés de Vierzon préparent avec un professeur des écoles, des chants accompagnés par une bande sonore ou des musiciens intervenants au théâtre Mac-Nab.

La Dumiste et certains professeurs accompagnent cette initiative par leur participation musicale.

-Orchestre à l'école

Dans le cadre d'un partenariat entre la Ville et l'Éducation Nationale, le conservatoire de musique a élaboré deux projets d'orchestre à l'école : un ensemble d'instruments à vents et percussions de type « orchestre d'harmonie » et un orchestre à cordes.

Les projets d'un « Orchestre à l'École » s'inscrivent dans une démarche partenariale plus approfondie reposant sur un projet pédagogique élaboré conjointement par les directeurs et enseignants des écoles élémentaires d'une part et par la directrice et coordinatrice des Orchestres à l'école du conservatoire de Vierzon d'autre part. Ils consistent en une sensibilisation collective à la musique par la découverte d'un instrument en pratique d'orchestre. Ce projet concerne l'ensemble des enfants d'une classe à qui l'on confie un instrument de musique. Ceux-ci ne sont pas censés avoir au préalable une quelconque connaissance musicale.

Les éléments pédagogique impulsant ces projets sont nombreux. Ils répondent aux objectifs de l'école primaire. En effet, les activités artistiques stimulent certaines compétences par les efforts qu'elles demandent.

-concentration, maîtrise de soi

-socialisation, place et équilibre dans le groupe

-écoute de soi et des autres

-motricité et indépendance

-musique vécue dans le plaisir

-créativité

-responsabilisation (de son rôle, de l'instrument qui est confié)

-pratique sociale du concert.

Il s'agit donc de permettre à l'élève de vivre pleinement les exigences de l'interprétation et d'approcher les démarches du musicien, compositeur ou interprète ; le recours à des compétences spécifiques extérieures, à des musiciens interprètes ou créateurs, prend dans ce cadre sa véritable pertinence.

10 professeurs d'instruments du conservatoire interviennent dans le cadre du projet «Orchestre à

l'école » à raison d'1h30 hebdomadaire. Dans la mesure du possible , les interventions d'orchestre à l'école pourraient se faire en collaboration avec la Dumiste du conservatoire.

Les professeurs sont répartis en 2 groupes :

-Cordes : violon, alto, violoncelle, contrebasse

-Vents et percussions : flûte traversière, clarinette, saxophone, cornet, trombone/tuba et percussion

Depuis 2004, différentes écoles ont déjà bénéficié de ce dispositif : école Jacques Prévert, école Charot, école Puits Berteau, école Colombier, école des Forges.

Le conservatoire pourra être amené à créer un cursus adapté aux élèves des orchestres à l'école s'inscrivant au conservatoire.

-Préparation à l'option musique au baccalauréat

Depuis la rentrée scolaire 2011, un professeur du conservatoire prépare les élèves de lycée en classe de Terminale à l'option Musique du Baccalauréat lors de cours dispensés au conservatoire à raison de 2 heures hebdomadaires.

Voir tableau récapitulatif en annexe 3

c - Partenariat pédagogique

Une convention datée du 12 avril 2001 précise les conditions d'attribution du Diplôme d'études musicales⁷ délivré par le conservatoire à rayonnement départemental de Bourges aux élèves du conservatoire à rayonnement intercommunal de Vierzon ayant poursuivi tout ou partie de leur cursus d'études spécialisés dans leur établissement d'origine.

L'accès au cycle spécialisé est soumis à la réussite au concours d'entrée portant sur la discipline dominante. Ce concours est organisé chaque année dans le courant du mois d'octobre au CRD de Bourges.

L'obtention du D.E.M est soumise à la validation de 5 unités de valeur :

.Pratique instrumentale (décerné à l'issue d'un examen, passé dans un CRR ou CRD de la Région Centre).

.Formation musicale (décerné par un jury à l'issue d'épreuves écrites et orales identiques passées à Bourges, équivalent à la fin du certificat de fin d'études CEM à Vierzon.)

.Analyse (culture musicale)

⁷DEM

.Musique de chambre
.Pratique collective

Le CRD de Bourges permet que la formation soit menée jusqu'au terme du cycle spécialisé dans l'établissement d'origine, à l'issue du concours d'entrée cité précédemment. Un tarif spécifique est appliqué aux élèves de Vierzon qui poursuivent leur scolarité à Vierzon selon les modalités déterminées par cette convention après réussite à l'examen d'entrée.

1) Ensemble de flûtes du Cher

Depuis 2006, les classes de flûtes traversières des conservatoires de Bourges et Vierzon se sont associées pour fédérer les écoles de musique volontaires du département autour d'un ou deux projets d'ensemble départemental de flûtes par an. Selon les années, les écoles de musique de Saint Amand-Montrond, Mehun-sur-Yèvre, La chapelle d'Angillon, Saint-Martin d'Auxigny, Saint-Germain-du-Puy, Dun-sur-Auron, Sancergues et même Issoudun ont participé à ce projet.

L'ensemble est placé sous la direction de Laurence Boutet, assistée dans la réalisation des projets par Tania Faur, Isabelle Luberne et Frédérique Senée. Cet ensemble est soudé par le plaisir de se retrouver annuellement pour jouer ensemble. Il permet aussi la promotion de la flûte traversière dans le département et la région, ainsi que la création de spectacles inédits mêlant à la musique, selon les années, le théâtre, la poésie, la danse ou la vidéo.

2) Hôpital de Vierzon

L'hôpital souhaite associer ponctuellement le conservatoire afin de permettre à des enfants hospitalisés de vivre des petits moments musicaux notamment durant la période de Noël.

3) Boite à musique (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale a mis en place une activité musicale à raison d'une séance hebdomadaire d'une heure et demi par une intervenante du conservatoire. (Dumiste)

4) Maison de retraite

Des ensembles musicaux du conservatoire interviennent ponctuellement dans les maisons de retraite. (Les Portes de Sologne- Lanou)

IV - OBJECTIFS PRIORITAIRES 2012-2017

1) Sensibiliser et élargir les publics

Un de nos principaux objectifs est tout naturellement d'aller au devant de nouveaux publics, de fait bon nombre de Vierzonnais ne connaissent même pas l'existence d'un Conservatoire classé par l'État dans leur ville.

Nous nous sommes efforcés depuis des années de rendre l'enseignement artistique plus accessible tant sur le plan matériel que culturel, et de réduire ainsi les inégalités d'accès à ces pratiques, comme en témoignent les nombreuses actions sur le territoire (voir état des lieux) et la grille tarifaire basée sur le quotient familial, défiant toute concurrence grâce à l'investissement de la municipalité.

De nouveaux publics restent cependant à approcher :

I. Diversifier l'offre de styles musicaux

a. Musiques actuelles

Avant toute chose il faut définir ce que regroupe ce terme de « musiques actuelles », tant il peut faire référence à des musiques de types très variés. Après concertation, l'équipe pédagogique du C.R.I. de Vierzon s'est accordée sur les genres musicaux suivants :

- les musiques jazz improvisées et genres assimilés
- la chanson française
- les musiques du monde
- les musiques actuelles amplifiées : rock, pop, métal, hardcore, reggae, rāga, musiques électroniques, MAO, hip-hop

Nombre de ces esthétiques sont déjà représentées au Conservatoire, pourtant d'autres restent à favoriser afin de permettre à un nouveau public de bénéficier de notre enseignement.

Pour cela, des formations à certaines de ces musiques actuelles (stages CNFPT⁸ ou autre) doivent être encouragées auprès des enseignants (voir point 5, Formation)

De plus, l'équipe du Not'île⁹, progressivement associée à la nôtre lors de l'entrée dans les nouveaux locaux du Conservatoire, pourra nous permettre de diversifier notre offre d'enseignement et de la compléter. Pour cela, un travail de collaboration entre le conservatoire et le studio Not'île va être entamé, celui-ci sera encore plus efficace dans deux ans avec le transfert des deux entités dans un même lieu.

⁸ Centre National de la Fonction Publique Territoriale

⁹ Voir les missions détaillées du Not'île page 7/8

Au regard de la lettre de mission des élus et des réunions de concertation entre les deux structures, il paraît important de développer des passerelles pour répondre à leurs besoins respectifs.

En premier lieu celles-ci porteraient sur :

-Des temps d'échange concernant les méthodes pédagogiques des deux équipes pour faciliter la cohésion et le travail commun.

-La possibilité pour les élèves du conservatoire de participer aux ateliers « musiques actuelles » animées par les intervenants du Not'île en concertation avec les professeurs ;

-L'ouverture d'un cursus de formation musicale pour les jeunes fréquentant le studio et souhaitant développer leurs connaissances ;

-La création de modules de formation musicale de 2ème cycle autour de la sonorisation, de l'acoustique et de la gestion des balances gérés par les personnel du Not'île ;

-La mise à disposition gratuite de créneaux au studio pour les professeurs et élèves pratiquant les instruments amplifiés ceci afin de favoriser une acoustique adaptée.

-La mise en place de prestations communes permettant de faire découvrir les différentes esthétiques musicales.

-Le développement d'actions dans le domaine de l'enregistrement (prestation du conservatoire et réalisation de projets).

Le travail doit être abordé en bonne intelligence, car les animateurs du Not'île travaillent sur la mémorisation et le mimétisme tandis que les élèves du conservatoire commencent par l'écrit (ce qui fait l'objet de la réorganisation de notre cursus afin de mettre la pratique collective au cœur de l'apprentissage dès la première année).

Enfin, le Not'île nous informant que nombre de nos anciens élèves ont abandonné le conservatoire suite à un cursus trop lourd (Formation musicale et Chant Choral), nous sommes amenés à réfléchir sur la possibilité d'offrir un cursus allégé pour les élèves inscrits en batterie, guitare électrique, guitare basse.

A moyen terme, la concrétisation de cette collaboration pourrait déboucher sur l'élaboration d'un « cursus musique actuelles ».

b. Musique traditionnelle (accordéon diatonique)

Il existe à Vierzon et ses alentours une forte tradition de musique folklorique berrichonne, et la classe de vielle à roue pourrait être dans les 5 ans complétée par une classe d'accordéon diatonique, peut-être même de cornemuse.

De nombreux élèves du conservatoire font en effet partie de l'association des Berriauds. Ce groupe traditionnel a pour but de promouvoir le folklore berrichon sous toutes ses formes, de faire connaître les traditions populaires par l'entremise des musiques, des danses et des chants. Une telle entreprise est à encourager et soutenir.

c. Musique ancienne

Si l'enseignement de la musique ancienne (Médiévale-Renaissance-Baroque) a toujours fait partie du cursus, la pratique sur instruments anciens connaît depuis quelques années un regain d'intérêt et une nouvelle pédagogie se met en place. L'idée est de jouer la musique sur l'instrument pour lequel elle a été écrite. L'acquisition d'un clavecin (novembre 2011) a été le point de départ de la création d'un département de musique ancienne. D'autres professeurs peuvent offrir des initiations au traverso (flûte traversière baroque), violoncelle baroque ou au violone (grande viole) ainsi qu'à la flûte à bec.

II.Élargir les publics accueillis

a.Les publics handicapés

Notre intervenante en milieu scolaire (Dumiste) s'investit énormément dans ce secteur, et intervient auprès de nombreuses structures accueillant du public handicapé :

- Espoir 18 Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)

Dans le cadre d'une convention, un atelier de pratique vocale et instrumentale est animé à raison d'une heure et demie une semaine sur deux.

- Section d'activité de jour (SAJ)

Dans le cadre d'une convention, un groupe d'adultes fréquentant la Section d'Activités de Jour de Vierzon est accueilli à raison d'une heure par séance tous les quinze jours au conservatoire.

- Institut Médico Educatif (IME)

Par convention toujours, un groupe de jeunes fréquentant l'Institut Médico Educatif de Vierzon se rend au conservatoire à raison d'une séance hebdomadaire d'une heure et demie.

- Institut de Soins et d'Éducation pour Enfants Polyhandicapés (ISEP) et Maison d'Accueil Spécialisé pour Adultes Polyhandicapés de Vierzon (MASAP)

Toujours dans le cadre d'une convention, l'ISEP et la MASAP ont mis en place un atelier musical avec la collaboration du conservatoire. Une séance de travail musical d'une heure par semaine est conçue spécialement pour un groupe d'enfants polyhandicapés, et une autre heure hebdomadaire concerne les adultes polyhandicapés, le tout sur site.

Peut-être est-il envisageable d'associer ponctuellement à ces interventions des professeurs d'instruments afin d'élargir les perspectives du public touché.

Création d'une classe Handimusic

Enfin, depuis la rentrée 2011, le conservatoire accueille certains élèves (avec des déficiences physiques ou mentales) pour leur permettre de découvrir la pratique du chant soliste ou d'un instrument. Le recrutement d'une professeur de vielle à roue et art-thérapeute à la fois va permettre d'aller plus loin dans l'accueil des personnes handicapées.

b. Les musiciens amateurs

Selon le Schéma d'Orientation Pédagogique, le conservatoire a pour mission de former des musiciens amateurs, mais aussi de soutenir la pratique amateur dans le domaine de la musique, il ne faut pas oublier cette double mission¹⁰.

Diverses actions peuvent être menées :

-L'accueil des groupes constitués avec accompagnement de projets pourra être développé : les professeurs qui le peuvent réservent du temps sur leur emploi du temps qu'ils répartissent selon les besoins des groupes ou des projets

-Former à la direction d'ensembles : pour répondre à sa mission de formation de futurs amateurs, le Conservatoire doit permettre de répondre à la demande des élèves qui souhaiteraient s'initier à cette discipline avec l'objectif de diriger dans l'avenir un petit ensemble ou une chorale.

-Le C.R.I. de Vierzon proposera aussi souvent que possible, des ateliers de pratique autour des manifestations proposées. Ces ateliers seront gratuits et ouverts à tous (exemple : Biennales du cirque d'où un travail sur la musique de cirque)

-Un travail de communication sera réalisé vers les groupes constitués et la pratique amateur afin de rendre la proposition identifiable (il faudra veiller à l'utilisation harmonieuse de locaux déjà très exploités).

-Dans la mesure du possible, les locaux seront rendus accessibles aux groupes accueillis, pour leurs répétitions et travaux personnels.

¹⁰« La mission première des établissements étant de former des amateurs, les établissements veilleront à favoriser les liens avec la pratique en amateur existant à l'intérieur ou à l'extérieur du conservatoire, afin qu'un grand nombre d'élèves poursuivent leur pratique artistique au-delà des enseignements du conservatoire. » Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement initial de la musique, Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, 2006

2)Repenser l'organisation pédagogique

Un enseignement ne peut être figé, et se doit de se remettre régulièrement en question, en prenant en compte le public auquel il s'adresse, l'évolution de la société et les constats tirés de bilans réguliers. Il est pour cela nécessaire d'avoir un corps enseignant compétent, capable d'innover¹¹ et de s'adapter tout en conservant l'exigence de qualité requise.

Au départ de la question « Quel musicien l'école de musique veut-elle former aujourd'hui ? », l'équipe pédagogique du C.R.I. de Vierzon mène, depuis plusieurs années, une réflexion approfondie sur les objectifs et les contenus des apprentissages musicaux. Les grands axes de cette réflexion ont porté sur l'ouverture esthétique et culturelle de l'établissement et la pratique collective comme moteur de l'apprentissage. Il semble donc nécessaire d'adopter une nouvelle organisation pédagogique avec des objectifs adaptés :

a.Mettre la pratique collective instrumentale au centre des apprentissages

Il nous semble évident que le groupe constitue un vecteur d'apprentissage qui peut décupler la motivation et la réussite. La reconnaissance du collectif valorise et constitue un atout à utiliser au service des apprentissages. C'est pourquoi nous souhaitons promouvoir les pratiques collectives¹², et ce dès la 1^{ère} année du cursus d'enseignement¹³. Le temps pédagogique global ne sera pourtant pas alourdi, puisque 45minutes de pratique collective instrumentale sera décompté du temps de FM et de Chant Choral¹⁴, permettant de plus aux élèves d'être encadrés par plusieurs professeurs lors de leurs premiers pas en pratique d'ensemble.

Les enfants gardent cependant 30 minutes de chant choral et 45 minutes de FM les deux premières années de cycle I et 45 minutes pour ces deux matières les deux dernières années de cycle I, outil de pratique du cours de FM et aussi pratique collective.

b. Promouvoir les pratiques vocales

Chaque élève du Conservatoire doit pouvoir placer sa voix, et il est fondamental pour les instrumentistes d'entendre ce qu'ils vont jouer, d'où une place privilégiée pour le chant choral dans notre cursus¹⁵pédagogique.

En parallèle le chant choral peut tout à fait être la discipline principale de l'élève, comme le précise

¹¹ « Ils/les établissements d'enseignement artistique] sont aussi des lieux d'innovation pédagogique que la qualité et le développement de leur projet peut parfois conduire au-delà des schémas convenus. »

Charte de l'enseignement artistique, Ministère de la Culture et de la Communication, 2001

¹² « Il est nécessaire de consolider la place réservée aux pratiques collectives afin qu'elles s'affirment comme centrales. Si, à l'évidence, l'exigence d'une formation individualisée demeure, c'est bien, pour la grande majorité des élèves, la musique d'ensemble qui sera le cadre privilégié de leur pratique future. En effet, par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage.» Schéma d'Orientation Pédagogique, Op. cit.

¹³ « La pratique instrumentale ou vocale est dès le début collective et s'adjoint peu à peu la pratique individuelle en fonction des acquisitions nécessaires à la réalisation musicale et à la progression de l'élève. » Schéma d'Orientation Pédagogique, Op. cit.

¹⁴ Voir tableau récapitulatif en annexe 4

¹⁵ Voir tableau récapitulatif en annexe 4

d'ailleurs le SOP¹⁶, car nombre d'enfants et adolescents s'épanouissent pleinement dans une chorale. Voici comment va s'organiser ce « cursus voix », ou « Le Chant Choral comme Discipline dominante, au même titre qu'un instrument » :

Chœur préparatoire : élèves de 8 à 11 ans

Maîtrise : élèves de 12 à 17 ans ; le recrutement se fait en Juin et/ou Septembre avec une lecture de texte, une mémorisation, et un chant au choix. (Cet ensemble ne verra peut-être pas le jour la 1^{ère} année de la création du Cursus Voix.)

Ces 2 ensembles font des concerts et auditions, avec des œuvres a capella, avec piano, en collaboration avec les autres départements du Conservatoire, et aussi d'autres structures de la Région avec lesquelles l'échange peut être enrichissant. Ils sont accessibles à tout enfant ou adolescent qui aime chanter ; la pratique chorale permet de découvrir la polyphonie (chant à plusieurs voix) au travers d'un répertoire varié (contes musicaux, chants du monde, répertoire dit « classique », répertoire contemporain du chant choral...). Pour chaque chœur, les jeunes intéressés peuvent participer à 2 répétitions d'essai en début d'année.

Les enfants doivent s'engager à participer à toutes les prestations publiques. Des stages peuvent être organisés, avec un planning défini en début d'année (par exemple, un ou plusieurs samedis après-midi)

Organisation hebdomadaire :

-1 h de répétition collective pour le Chœur Préparatoire

-1h30 de répétition collective pour la Maîtrise

-Entre 30 et 45 mn de répétition par pupitre, par petits groupes de 3 ou 4 (variable selon le nombre d'enfants dans les ensembles et dans les pupitres)

-Cours de piano par groupes de 3 ou 4, recommandé, mais non obligatoire, pour les enfants de la Maîtrise : 45 mn

Il est possible d'être inscrit au Conservatoire uniquement pour le Chœur préparatoire, toutefois, le suivi d'un cours de FM est recommandé dès la 2^{ème} année, voire dès le début, pour faciliter le repérage dans une partition.

Pour intégrer la Maîtrise, le suivi d'un cours de FM devient obligatoire.

D'autre part, un atelier de direction de chœur se mettra en place. Cet atelier consiste à enseigner l'art et la manière de diriger un ensemble vocal.

L'ouverture d'une classe « Chant à l'école » dans le cadre d'une convention avec l'Éducation Nationale est à l'étude.

c. Offrir différents parcours

Le champ très ouvert des différentes formes artistiques accessibles, les attentes diverses des familles qui fréquentent le Conservatoire, l'évolution des projets des élèves tout au long de leur scolarité imposent à notre établissement de proposer des parcours éducatifs souples et adaptés sans renier les apprentissages s'appuyant sur des cursus bien établis.

Si le 1^{er} cycle, base des apprentissages¹⁷, peut être unique, similaire pour tous, les 2^{ème} et 3^{ème} cycles
¹⁶ « - la mise en place de filières de formation au chant pour les enfants, la voix pouvant être l'instrument choisi comme domaine d'approfondissement. »

¹⁷ « Pour permettre des acquisitions durables en vue d'une pratique autonome, le 1er cycle trouve un premier aboutissement au cours ou à la fin du 2e cycle. Il constitue cependant, une première expérience cohérente d'une pratique musicale personnelle. », SOP, op. cit.

nécessitent des aménagements.

-**Le 2^{ème} cycle** est un passage délicat dans la formation du musicien. Le niveau technique monte subitement, ainsi que par conséquent la somme de travail demandée ; de plus l'exigence des études générales menées en parallèle peut rendre ardue la poursuite d'un cursus dit « traditionnel ». Pourtant la plupart des élèves ont toujours une forte envie de musique.

Un parcours diplômant

-Un allègement est apporté en formation musicale, la possibilité pour l'élève de choisir un cours de 45mn ou 1h30 hebdomadaire enseigné sous la forme de modules.

Le temps d'apprentissage de FM est divisé en modules, le but étant d'en valider 5 sur la durée du cycle de 3 à 5 ans.

Module écrit : ME1 oreille-audition
ME2 rythme
ME3 analyse-théorie et culture

Module oral : MO1 lecture
MO2 rythme
MO3 chant

Une pratique collective est obligatoire. Le chant choral est enseigné avec souplesse et par projet à raison d'une heure hebdomadaire.

-**Le 3^{ème} cycle** constitue l'aboutissement de la formation. C'est une période où les personnalités s'affirment, les goûts se différencient, et des choix doivent se faire. Il offrira 3 parcours identifiés :

Un parcours conduisant au CEM¹⁸

Consécration d'une formation de type amateur, ce parcours diplômant gardera une base de formation très solide, avec 1h de cours instrumental, 2h de Formation Musicale, 1h de Chant Choral sous forme de projets (pas toute l'année), et une pratique collective (minimum).

Un parcours « formation continuée ou complémentaire »

Contractualisé avec chaque élève, adapté à son projet personnel. Ce parcours sera déterminé en fonction des moyens disponibles par l'établissement (encadrement, moyens pédagogiques...). Il ne sera pas validé par un diplôme.

Un parcours conduisant au DEM (Cycle d'Enseignement Professionnel Initial)

Rarement abordé dès la fin du 2^{ème} cycle, ce parcours formant à un diplôme professionnel¹⁹ est accessible sur concours d'entrée, et comporte outre le cours d'instrument d'1 heure hebdomadaire de nombreux cours théoriques (FM, Culture Musicale...) et de pratiques collectives (orchestres,

¹⁸ (Certificat d'Études Musicales)

¹⁹ « Il permet d'acquérir les connaissances et compétences d'un niveau suffisant pour prétendre à une poursuite d'études au niveau de l'enseignement supérieur menant à un métier relevant de ces domaines »

musique de chambre...). Notre établissement n'est habilité à le délivrer qu'en partenariat avec le CRD de Bourges et des professeurs certifiés.

d-Redéfinir les évaluations

Les évaluations restent intactes quant à leur forme : en interne pour les niveaux du cycle, et devant un jury extérieur pour les fins de cycle. Le jury devra se prononcer sur un éventuel passage et une mention. A l'issue du brevet (fin de second cycle), l'élève pourra choisir le parcours menant en cycle III long ou cycle III court appelé selon le schéma directeur « formation continuée ou complémentaire ». Le jury valide le CEM et peut proposer une entrée en cycle spécialisé afin d'obtenir le DEM. L'avis ainsi recueilli sera précieux lors du choix de l'élève et de l'équipe enseignante. Le jury émet donc un avis et la décision finale appartient à l'élève en accord avec son professeur.

Enfin, le dossier de l'élève (« dossier de suivi des études²⁰ ») constituera dans son parcours une pièce essentielle pour son évaluation, son orientation et la veille pédagogique de ses enseignants.

voir tableau en annexe 4

3) Développer de nouveaux partenariats

a-Éducation Nationale

Si 830 élèves sont déjà touchés par les actions hebdomadaires du conservatoire dans les écoles, toute une partie du public scolaire ne bénéficie d'aucune initiative de notre part :

-Les élèves de primaire des 1^{er} et 2^{ème} cycles

²⁰ « Le dossier de suivi des études est le support permettant à chaque enseignant d'inscrire appréciations et recommandations sur l'élève, repères et informations sur son parcours. Il sert de moyen de communication entre les enseignants, avec les parents et les élèves, au besoin avec les équipes pédagogiques d'autres écoles lors d'examens organisés en commun ou lors d'un changement d'établissement de l'élève. A partir du 2e cycle et pour les élèves du 3e cycle de formation à la pratique en amateur ou du cycle unique, ce dossier peut donner lieu à l'établissement d'un « parcours personnalisé de formation », notamment lorsque le cursus suivi est adapté à la situation particulière de l'élève. Ce dossier dont l'existence s'impose désormais, est consulté par les évaluateurs lors de chaque échéance de fin de cycle, ainsi qu'à l'entrée dans le cycle d'enseignement professionnel initial. »

Les orchestres à l'école (voir p. 13) touchent les élèves de CM1-CM2, suffisamment grands physiquement pour porter un instrument, et suffisamment matures pour le pratiquer régulièrement. Un tel dispositif s'appliquerait donc difficilement à des élèves plus jeunes ; ceux-ci peuvent bénéficier d'une intervention de l'intervenante en milieu scolaire, ou en chant choral. Ces interventions sont amenées à se développer, peut-être même en maternelle, et nous réfléchissons à une manière d'y associer des professeurs d'instrument lors de projets ponctuels.

-Les collèves

Les collégiens ont déjà un enseignement musical dispensé par des professeurs certifiés. Ceux-ci seraient peut-être intéressés par des présentations d'instruments, des exemples concrets lors de leurs cours, ou par un accompagnement instrumental pour des représentations. Le terrain semble donc propice à une association, à définir précisément pour que le travail se fasse en bonne intelligence, à nous de prendre contact.

-Les lycées

Le lycée de Vierzon est situé juste à côté du Conservatoire. Certaines matières enseignées au lycée peuvent être complétées par des apports musicaux : un professeur de lettres peut, pour l'épreuve du Baccalauréat Français, présenter des textes mis en musique (Hector Berlioz a orchestré des textes de Théophile Gautier, Gabriel Fauré s'est lui intéressé à la prose de Victor Hugo et Jean Racine par exemple), éclairant ainsi son cours d'une manière différente ; le professeur de physique peut expliquer le principe des sons harmoniques à nos élèves, qui en échange peuvent venir faire une démonstration à son cours. Le champ des actions envisageables est très large, à nous de donner l'envie de collaborer à nos « voisins ».

b. Théâtre

Après un premier contact avec Adrienne Bonnet qui s'occupe de l'association PUZZLE-CENTRE, le conservatoire devrait développer un nouveau partenariat avec le théâtre. Depuis 1996, Puzzle-Centre organise des stages de théâtre. Cette association (subventionnée par le Conseil Général du Cher et les villes de Bourges et Vierzon) évolue dans les dispositifs « Lez'arts o collève » et « aux arts lycéens ». Ayant ouvert à Bourges en octobre 2004 une école de L'acteur, Adrienne Bonnet propose des cours pour tous et la préparation aux concours d'entrée aux Conservatoires de Paris et de Strasbourg et à L'ENSATT de Lyon. (École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre).

c. Danse

Toujours dans un esprit d'ouverture, le conservatoire souhaite travailler sur des projets communs avec Isabelle Viot-Thuybens, responsable de la section danse et art thérapeute au service enfance-jeunesse.

d.École d'art

Le conservatoire a déjà travaillé avec Jean-Paul Rousseau qui anime des cours d'arts plastiques dans le cadre des activités périscolaires au centre de loisir de Vierzon.

Lors de l'audition de fin d'année intitulée « Fresques Sonores » présentée au théâtre Mac-Nab fin juin 2010, Jean-Paul Rousseau avait créé des introductions animées autour de peintures choisies par les professeurs de musique. Cette collaboration doit être amenée à se reproduire aussi souvent que possible.

4)Développer une réelle intercommunalité

L'objectif visé est de tendre vers une égalité d'accès des usagers et de répondre par-là même à la forte demande actuellement freinée par le montant des droits d'inscriptions. La réalisation de cet objectif qui aura une conséquence positive et immédiate sur les effectifs du conservatoire, a un coût important qui n'est naturellement pas du ressort de la commune de Vierzon mais des collectivités partenaires.

La politique tarifaire du C.R.I. de Vierzon est attractive. Une démarche d'harmonisation des tarifs des différentes disciplines pour les élèves non Vierzonnais est à l'étude.

Suite au projet préfectoral, deux communautés de communes vont fusionner en 2013 : celle de Vierzon-Pays des cinq rivières (avec Vierzon, Méry/cher et Thénieux) et celle des Vallées vertes du Cher Ouest (avec Graçay, Genouilly, Dampierre-en-Graçay, Nohant-en-Graçay, Saint-Georges/Prée, Saint-Hilaire-de-Court, Saint-Outrille). La nouvelle communauté de communes prendra le nom de « Vierzon-Sologne-Berry » et les habitants devraient pouvoir bénéficier des mêmes conditions d'accès que les élèves Vierzonnais.

Le conservatoire devra multiplier les actions musicales en direction de ces populations.

5)Renforcer la communication

-Internet

Il serait souhaitable d'envisager la création d'un site internet donnant principalement des informations sur le conservatoire. C'est un outil et moyen de communication très prisé par le jeune public.

Il paraît intéressant de développer les moyens informatiques afin de transmettre les informations du conservatoire : auditions, spectacles, absences de professeurs.

D'ailleurs, depuis la rentrée 2011, il a été ajouté à la fiche d'inscription, la possibilité de donner une adresse email.

-Formation

Il est nécessaire de favoriser la formation dans le cadre du CNFPT

Le CNFPT est compétent pour définir et assurer les programmes de formations (préparation à un concours et examens professionnels, formation d'intégration, formation de professionnalisation au 1er emploi, formation de professionnalisation tout au long de la carrière, formation prise de poste à responsabilité)

Voir tableau récapitulatif selon décret du 29 mai 2008 en annexe 5

V- LE NOUVEAU CONSERVATOIRE

L'investissement dans un nouveau conservatoire constitue un enjeu fort pour la commune de Vierzon afin de consolider son développement culturel.

Voir budget nouveau conservatoire tableau annexe 6

1) Conception d'un nouveau conservatoire

Les conservatoires et écoles de musique dispensent un enseignement musical incluant l'ensemble des expressions artistiques de plus en plus indissociables aujourd'hui, musiques classiques, contemporaines, traditionnelles, anciennes, jazz.

Ces établissements qui constituent la principale source de développement de la pratique amateur, assurent également la formation des futurs professionnels.

Établissements culturels à part entière, ils constituent des pôles forts d'activités artistiques comme centres de ressources pour la musique, ils ont vocation à répondre, directement ou en partenariat avec d'autres institutions, à une demande diversifiée.

Leur mission fondamentale de formation s'élargit vers de nouvelles perspectives répondant aux attentes de la société contemporaine : développement des enseignements artistiques en milieu scolaire, animation de la vie culturelle de la cité, réduction des inégalités sociales, au travers d'actions de sensibilisation des publics, de diffusion, de création et d'encadrement des musiciens amateurs...

L'objectif de la municipalité est le déplacement des activités du conservatoire dans les locaux du lycée Henri Brisson. Un état des lieux du fonctionnement actuel du conservatoire associé à un programme de rencontre avec les opérateurs et usagers a permis de cerner les besoins et les dysfonctionnements, de faire des préconisations pour améliorer le fonctionnement, d'anticiper sur

les réglementations, les pratiques.

Le transfert des activités du conservatoire dans les locaux du lycée Henri Brisson doit permettre un meilleur fonctionnement (organisation de l'enseignement, qualité de la relation des équipes, fonctionnalité et qualité acoustique des salles, etc ...)

Une étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet « 1er Acte ».(spécialisé dans la conception des conservatoires de musique). L'aboutissement de ce travail a permis au maître d'ouvrage (la ville de Vierzon) de choisir et désigner un maître d'œuvre le cabinet d'architecte « Carré d'Arche » à Bourges.

2)Construction d'un nouvel auditorium

Une construction neuve est envisagée pour un futur auditorium ou salle de diffusion. Cet espace permettra d'accueillir les pratiques collectives du conservatoire. La surface représentera 430 m², cette salle devra répondre aux exigences du spectacle vivant pour permettre la diffusion de spectacles professionnels, une utilisation modulable du plateau scénique. Le gradinage sera rétractable et permettra une bonne visibilité.

Les conditions acoustiques devront répondre aux conditions de qualité d'audition propres à la diffusion du spectacle vivant englobant tout type de discipline. (musique acoustique et musique amplifiée) .

Les liaisons devront être facilitées (salle-plateau-dégagements-loges-lieu de stockage). Cette salle sera étudiée pour recevoir dans les meilleures conditions de confort (visuel, assise, proximité de la scène...) le public et les équipes artistiques.

La jauge de la salle est souhaitée à 196 spectateurs assis en gradinage télescopique double palier. Le nombre de spectateurs debout sera calculé en fonction de la jauge assise (3 personnes au m²). La régie sera installée sur plancher haut en casquette au-dessus de l'emplacement rangé de la tribune télescopique et sera largement ouvert sur la salle.

Cette salle de diffusion sera opérationnelle en octobre 2013.

3)Réhabilitation des nouveaux locaux

La proposition municipale consiste à une réhabilitation et une mise en conformité de l'ensemble des salles actuelles du lycée Henri Brisson avec quelques remaniements permettant de répondre à certaines exigences liées à l'activité du conservatoire.

Le nouveau conservatoire sera constitué d'espaces ou sections appropriés aux différentes disciplines (espaces de cours individuels, de pratiques collectives) et aux différents publics (administratifs, jeunes enfants, adultes, adolescents, personnes handicapées ou à mobilité réduite...).

La création d'une bibliothèque musicale et partothèque est prévue dans le nouveau conservatoire.

Toutes les partitions seront archivées et consultables sur ordinateur par numérisation.

L'ensemble présente un total estimé à une surface hors d'œuvre nette de 2900m² pour la partie réhabilitation et 430m² pour l'auditorium, soit un total de 3330 m² environ.

La municipalité a souhaité intégrer dans les bâtiments du conservatoire, le studio du Not'île, service municipal dont les missions tournent autour des musique actuelles, enregistrement et de la MAO.

Des espaces sont prévus pour les associations qui sont en convention avec le conservatoire (OHV, ACB), l'aile d'un bâtiment sera réservé aux besoins du chœur de chambre Mikrokosmos.

Voir tableau annexe 6

4)Nouvelle appellation des salles du conservatoire

De nombreux Vierzonnais souhaitent rendre hommage à Mr Marcel Balichon. Il a en effet grandement contribué à faire rayonner la musique dans la ville de Vierzon, et ses anciens élèves en gardent un souvenir ému.

Il a créé la première école de musique dans notre ville ainsi que la chorale municipale Vierzonnaise.

Le conservatoire en concertation avec les associations partenaires souhaitent apposer une plaque commémorative en son honneur sur la façade du nouveau conservatoire.

Voir portrait Marcel Balichon en annexe 7

Par ailleurs, chaque professeur de musique sera concerté pour le choix d'un nom de musicien à donner à sa salle de cours.

5)Tournés vers l'avenir

La réalisation d'un nouveau conservatoire va donner une nouvelle impulsion à la dynamique culturelle mise en œuvre par la Commune de Vierzon. Par ailleurs, de par son implantation centrale et la qualité de son programme, cet équipement doit apparaître attractif et affirmer une image dynamique :

-en améliorant les conditions d'accueil des usagers du conservatoire (fonctionnalité, confort)

-en prévoyant un accueil de publics variés et une meilleure fréquentation

-en créant des espaces plus appropriés aux méthodes d'enseignement du conservatoire (notamment

les pratiques collectives et la transversalité pédagogique)

-en croisant les intérêts des publics

-en irriguant le réseau culturel présent sur le territoire.

-en y associant un espace spécifique au Studio Not'île (musiques actuelles)

-en y créant un nouvel auditorium (également salle de diffusion) spécialement étudié pour accueillir aussi bien les musiques acoustiques que les musiques amplifiées.

VI - CONCLUSION

L'enseignement spécialisé de la musique étant en constante évolution, ce projet d'établissement ne peut rester figé, il s'agit d'une base de travail forcément amenée à évoluer. Ce projet, ambitieux mais restant à expérimenter, devra s'adapter au fil des ans, selon des constats réalisés lors de bilans, et le contexte lui-même en permanente mutation.

Afin de ne pas déstabiliser les élèves en cours de scolarité, les réformes pédagogiques induites par le projet d'établissement seront mises en œuvre progressivement pour pouvoir faire les ajustements nécessaires dans l'intérêt des élèves.

Dès la rentrée 2012-2013, des expériences pédagogiques seront proposées aux élèves à titre d'essai :

-Atelier découverte instrument pour les jardins musicaux (de 6 à 7 ans) enseigné par cycle de trois séances au lieu de six.

-une classe « Pilote » pour les débutants (Formation musicale 45mn +Chant choral 30mn +45 mn de pratique collective instrumentale au lieu de 1h de FM et 1h de Chant choral)

-ouverture d'un cursus vocal avec **création d'une maîtrise**

-souplesse apportée au cursus en direction des adolescents et des adultes

-création d'un cursus adapté pour les élèves des orchestres à l'école s'inscrivant au conservatoire.

Le suivi de ce projet d'établissement sera effectué chaque année :

- lors des conseils pédagogiques

- par le conseil d'établissement

- par un dialogue constant avec les différents partenaires de l'établissement, et notamment les parents d'élèves

Une grille d'évaluation sera élaborée, permettant année après année un suivi des différents éléments.

Une synthèse annuelle sera communiquée aux acteurs de ce projet d'établissement.

L'équipe pédagogique espère que ce projet amorcera une nouvelle dynamique, intensifiée par l'entrée dans les nouveaux locaux.



Je tiens à remercier tous les professeurs, administratifs et différents partenaires pour leur collaboration active. Françoise Causin